



Département de la Haute-Garonne

**Mairie de
GOURDAN-POLIGNAN**

Nombre de Conseillers :

en exercice	15
présents	12
votants	15

OBJET :

Tarifs de Lugaran

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-
Préfecture de Saint-
Gaudens et affichage

Envoyé en préfecture le 06/07/2021

Reçu en préfecture le 06/07/2021

Affiché le - 6 JUIL. 2021

ID : 031-213102247-20210705-DEL_2021_03_05-BF

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2021-03-05

L'an deux mille vingt et un, le cinq juillet, à 20 heures

Le Conseil municipal de la commune de Gourdan-Polignan dûment convoqué le 30 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. COLLA, Président de séance pour cette délibération.

Présents : M. SAULNERON, M. BRATUCCI, Mme BRESSOLE, M. COLLA, M. DESERT-LACAY, Mme ECHEVARNE, Mme FAVAREL, Mme GALLEGRO, Mme GEVREY, M. LARQUE, M. MARTINEZ, Mme RENAUD

Absents excusés : Mme FOURMENT (Procuration à Mme BRESSOLE), M. FRATUS (Procuration à Mme GALLEGRO), M. GABAS (Procuration à M. SAULNERON)

Absents non excusés :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2020-07-05 fixant les tarifs de Lugaran et ses conditions d'augmentation

Considérant la nécessité de mettre à jour les conditions d'augmentation des tarifs

Entendu l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (3 contres) :

- **Adopte** la grille de tarifs présentés en annexe de la présente délibération,
- **Autorise** le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de ces tarifs à compter de ce jour,
- **Décide** que ces tarifs seront augmentés chaque 1^{er} septembre de 0,5 % à compter du 1^{er} septembre 2022 ou selon les conditions des marchés conclus,
- **Dit** que cet index sera maintenu tant qu'une nouvelle délibération ne le modifie pas.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.



Patrick SAULNERON

La présente décision peut être contestée devant le Tribunal administratif de Toulouse par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>



Annexe
Délibération n°2021-03-05

Envoyé en préfecture le 06/07/2021
Reçu en préfecture le 06/07/2021
Affiché le - 6 JUIL. 2021
ID : 031-213102247-20210705-DEL_2021_03_05-BF

LUGARAN
TARIFS

Tarifs des repas livrés à domicile

Prestations	Scolaires	ADMR CFA	Personnes âgées habitant Gourdan-Polignan	Personnes Agées Extérieures et Autres
Repas	4,10 €	4,27 €	5,09 €	5,55 €
Collation ou goûter en supplément	1,70 €			
Forfait transport des repas	9,09 €			

Tarifs pensions

Prestations	Groupes adultes	Groupes collèges / lycées (-18ans)	Groupes maternelles / primaires
Nuitée	15,00 €	12,50 €	12,50 €
Petit Déjeuner	4,09 €	4,00 €	4,00 €
Repas	13,55 €	10,00 €	8,50 €
Collation ou goûter en supplément	4,09 €	3,00 €	3,00 €
½ Pension	29,09 €	26,00 €	24,50 €
Pension complète	42,64 €	35,00 €	33,00 €

Tarifs évènementiels

Repas à la demande	4,00 €	5,00 €	6,00 €	7,00 €	8,00 €	9,00 €	10,00 €	15,00 €	20,00 €
	25,00 €	30,00 €	35,00 €	40,00 €	45,00 €	50,00 €	55,00 €	60,00 €	65,00 €
	70,00 €	75,00 €	80,00 €	85,00 €	90,00 €	95,00 €	100,00 €	105,00 €	110,00 €

Nuitée hors pension	20,00 €	Les lits sont faits à l'arrivée
---------------------	---------	---------------------------------

Privatisation du site hors restauration	Forfait A : 3 636,36 €	Forfait B : 3 836,36 €	Forfait C : 6 000,00 €
Pour réservation au-delà du forfait C, ajouter le forfait A toutes les 24 heures supplémentaires			

Location des locaux			
Salle de réception	Forfait 1 jour : 500,00 €	Forfait 2 jours : 700,00 €	Forfait 3 jours : 900,00 €
Salle de formation	Forfait 1 jour : 60,00 €		
Prestation ménage salle de réception, salle de formation	Forfait : 80,00 €		
Chapiteau avec remorque frigorifique et barbecue	Forfait : 250,00 €		

Forfait Arrhes	Devis inférieur à 300 € HT :	Devis compris entre 300 et 500 € HT :	Devis supérieur à 500 € HT :
	150,00 €	300,00 €	500,00 €
Caution évènement	700 €		

La TVA en vigueur est à appliquer aux tarifs rouges ; les prestations pensions pour mineurs et repas scolaires en sont exonérées.

Les tarifs hébergements sont soumis à l'application de la taxe de séjour en vigueur, les mineurs en sont exonérés.

Les présents tarifs augmenteront chaque 1^{er} septembre de 0,5% à compter du 1^{er} septembre 2022 ou selon les conditions des marchés conclus.